

La lettre de PERSAC

Mai 2025

49

RECTO

- Recrutement garde-pêche.
- Compte rendu succinct de la séance du conseil municipal du 26.05.2025.

VERSO

- Persac en fête.
- Salon du livre, clé de sol.
- Dates à retenir.

Nouveau garde pêche

Vous êtes passionné(e) de pêche, vous êtes disponible et vous aimez passer du temps au plan d'eau communal.

La commune de PERSAC recherche sa/son nouveau garde-pêche.

Vous assurerez le contrôle et la vente des cartes 2 fois par jour de début avril à début octobre.

Ce poste est à pourvoir immédiatement.

Une gratification est accordée pour ce service fin octobre.

Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à contacter la mairie au

05.49.48.47.15



Le conseil municipal du lundi 26 mai 2025 a décidé :

■ à l'unanimité de valider le coût du service d'instruction du droit des sols calculé par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui s'élève à 6 020.60 € pour l'année 2024.

■ à l'unanimité de valider la modification du plan de financement de la tranche 1 des subventions DETR 2025 concernant la réhabilitation de l'ancienne poste en logements sur l'exercice 2025 comprenant la Maîtrise d'œuvre, le clos et le couvert pour la somme de 310 932 € HT (voir détail bas de page)

■ à la majorité par 13 pour et 1 contre de choisir l'offre de AUTOSPHERE CHATELLERAULT / MONTMORILLON d'un montant de 16 665,83 € HT soit 20 012, 76 € TTC pour l'Acquisition d'un véhicule électrique de type utilitaire Citroën eBerlingo d'occasion de 2023 ayant 22000 km au compteur.

■ à l'unanimité de valider la mise en place d'une convention pour l'octroi d'une bourse de 250 ou 500 € au permis de conduire (voiture) et de définir les conditions suivantes :

- Habiter à Persac et avoir entre 15 et 25 ans;
- Fournir une attestation de réussite à l'épreuve du code de la route;
- Suivre les cours de formation dans une auto-école opérant à Lussac-les-Châteaux ou Montmorillon;
- S'engager à effectuer 25 ou 50 heures au service de la commune
- Fournir une autorisation du représentant légal pour effectuer le service auprès de la commune ou d'une association.

■ à l'unanimité de renouveler la convention Agence Postale Communale pour une durée de 9 ans dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Pour information, actuellement, l'agence postale de Persac est ouverte 17 heures par semaine. Le chiffre d'affaire est stable 9840 € par mois en moyenne. 86 % de l'activité correspond au service courriers / colis. L'indemnité versée actuellement à la commune est de 16 224 € / an.

Ce résumé
va à l'essentiel,
pour plus de
précisions
RDV sur persac.fr

	Taux %	MONTANT € HT
DETR 2025	32,16	100 000
DSIL 2025	0	0
Départemental (au titre du schéma départemental de l'habitat)	3,77	11 710
Fonds Vert	16,08	50 000
Région (dispositif soutien à la ruralité)	4,50	14 000
Energies Vienne	22,47	73 000
Fonds propres	20,01	62 222
TOTAL	100	310 932

Clé de sol

FÊTE DE LA CLÉ DE SOL



DIMANCHE 29 JUIN - 15H

AUDITION DES ÉLÈVES (PIANO)
CHORALE "LES AMIS DE LA NOTE"

ESPACE 3 RIVIÈRES
PERSAC

BUVETTE - GATEAUX - GRÊPES

ENTRÉE GRATUITE



Salon du livre

Château de La Mothe
Persac

**Salon
du livre**



**Dimanche
6 juillet
2025**

9h/18h
5 rue de La Mothe
86320 Persac

Renseignements : 06 85 28 23 05



LE SAMEDI 5 JUILLET

Entrée gratuite

PERSAC
en fête

14h00 Expositions sur 50 ans de vie associative.
19h00 Repas (La Potière traiteur).
21h00 Descente en charivari à l'étang (apportez vos instruments bricolés ou simplement une casserole)
Concert de L&S Trio
23h00 Feu d'artifice
23h30 Animation par DJKL

Repas adulte 14 € - enfants 3 €
Réservation et choix du plat principal obligatoire*
*Viande ou poisson
à la mairie au 05.49.48.47.15 ou à l'épicerie avant le 29 juin 2025

DATES à RETENIR

28 Juin 25

Concours de belote
du club des 3 vallées
- Espace 3 rivières
à partir de 13h30

29 Juin 25

Fête de la clé de sol
- espace 3 rivières
à 15h00

5 Juillet 25

PERSAC en fête
- Place de la mairie
à partir de 14h00,
à l'étang à partir de 21h00

6 Juillet 25

Salon du livre
des Amis de La Mothe
au château
de 9h00 à 18h00

21 Juillet 25

Conseil municipal
- vous pouvez envoyer vos
questions par l'intermédiaire
du site "persac.fr"



Mairie de PERSAC, 3 Grand'rue - 86 320 PERSAC



contact@persac.fr - persac.fr



05.49.48.47.15